

Quittance totale et finale

EN CONTREPARTIE du consentement de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, à régler ma réclamation découlant de ma fréquentation des pensionnats indiens et/ou liée à l'exploitation de ceux-ci, ou se rapportant à celles-ci, dans le cadre du Mode alternatif de règlement des conflits des pensionnats indiens (le « MARC »);

ET EN CONTREPARTIE du versement ou de la promesse de versement de la somme de _____ \$, plus les frais [*supprimer la mention des frais si le demandeur n'est pas représenté*] et les débours de _____ \$, pour un total de _____ \$ (la « somme accordée »);

1. Sous réserve du paragraphe 4 [*OU du « paragraphe 3 » si le paragraphe 3 ci-dessous est supprimé du fait qu'aucune action n'a été intentée*], je donne par les présentes à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, au procureur général du Canada, à leurs successeurs et ayants droit, ainsi qu'à leurs ministres, leurs fonctionnaires responsables, leurs employés, leurs préposés et leurs mandataires (les « bénéficiaires de la quittance ») quittance totale et finale à l'égard de toute réclamation ou cause d'action que j'ai pu avoir, que j'ai ou que je pourrai avoir à l'avenir contre eux (que je sois ou non actuellement au courant de ces réclamations ou causes d'action), découlant de toute faute délictuelle, civile, pénale ou de toute autre faute reconnue par la loi ou en équité survenue dans le contexte des circonstances décrites ci-dessous, ou de tout préjudice que j'ai pu subir du fait de l'une ou de l'ensemble des circonstances suivantes :

- a) ma fréquentation du pensionnat indien _____ [*inscrire le nom du ou des pensionnats indiens fréquentés véritablement par le demandeur*];

- b) ma participation à un programme ou à une activité associé à un pensionnat indien ou offert dans un pensionnat indien ou par l'entremise d'un tel établissement;
 - c) l'exploitation générale des pensionnats indiens.
2. Le paragraphe 1 ci-dessus de la présente quittance englobe les réclamations qui m'appartiennent et qui pourraient être présentées par moi personnellement, que celles-ci soient présentées directement par moi-même ou par toute autre personne, entité juridique ou groupe en mon nom ou en qualité de représentant pour moi, par voie de recours collectif ou par tout autre moyen.
 3. [*Supprimer le présent paragraphe si le demandeur n'a pas intenté une action avant de présenter une demande au MARC.*] De plus, et sous réserve du paragraphe 4 de la présente quittance, je donne quittance totale et finale aux bénéficiaires de la quittance à l'égard de toute réclamation qui a été ou qui aurait pu être présentée contre les bénéficiaires de la quittance par moi dans le cadre d'une action contre le procureur général du Canada et [*inscrire le nom de toute autre partie*], portant le [*inscrire le numéro de dossier du tribunal*] dans le [*inscrire le district judiciaire*] de [*inscrire le nom exact du tribunal*], pour indemnisation et dommages-intérêts (l'« action ») se rapportant à ce que j'ai vécu au pensionnat indien. Je conviens de me désister de l'action comme élément du présent règlement.
 4. La présente quittance ne doit pas m'empêcher de présenter une réclamation contre le procureur général du Canada ou Sa Majesté la Reine du chef du Canada au titre de la perte de pratiques culturelles autochtones précises et/ou au titre de la perte d'une langue autochtone, que j'ai subie en raison de ma fréquentation de l'un ou de plusieurs des pensionnats indiens, et ne doit pas m'empêcher de poursuivre une telle réclamation si les tribunaux canadiens le permettent.

5. Les réclamations et les causes d'action mentionnées aux paragraphes 1, 2 et 3, sous réserve du paragraphe 4 [*OU «1 et 2, sous réserve du paragraphe 3 » si le paragraphe 3 ci-dessus est supprimé du fait qu'aucune action n'a été intentée*], sont désignées aux présentes comme étant les « réclamations visées par la quittance ».
6. La présente quittance ne porte pas atteinte à mon droit d'intenter ou de continuer toute action en dommages-intérêts contre [*inscrire le nom de toutes les communautés religieuses pertinentes*] (« l'église ») participant à l'exploitation du pensionnat indien _____ [*inscrire le nom de l'école précise fréquentée par le demandeur*]. Toutefois, si je choisis de présenter une réclamation en dommages-intérêts contre l'église, je conviens que :
- a) ma réclamation contre l'église se limitera à la portion des dommages-intérêts relevant de la responsabilité exclusive ou proportionnelle de l'église;
 - b) je ne présenterai aucune réclamation contre l'église à l'égard de la portion des dommages-intérêts, le cas échéant, qui aurait pu être jugée comme relevant de la responsabilité proportionnelle des bénéficiaires de la quittance, de sorte que l'église pourrait alors faire valoir une réclamation, au titre de la contribution à ces dommages-intérêts, contre les bénéficiaires de la quittance ou l'un ou l'autre d'entre eux;
 - c) je préciserai dans ma réclamation que je renonce à tous mes droits de recouvrer auprès de l'église toute portion des dommages-intérêts relevant de la responsabilité proportionnelle des bénéficiaires de la quittance ou de l'un ou l'autre d'entre eux;
 - d) je m'assurerai que la déclaration dans toute action que j'intenterai ou que je continuerai contre l'église reflète les engagements du

présent paragraphe et ce, en modifiant, au besoin, la déclaration de toute action existante;

e) j'informerai le tribunal des dispositions du présent paragraphe de la quittance et, le cas échéant, dans la mesure ordonnée par le tribunal, j'informerai le tribunal et l'église de la somme accordée.

7. Je ne présenterai aucune autre réclamation de quelque nature que ce soit contre les bénéficiaires de la quittance en ce qui concerne les réclamations visées par la quittance. Je reconnais que le versement de la somme accordée se veut un règlement total, définitif et exécutoire, à l'égard des bénéficiaires de la quittance, de toutes les réclamations visées par la quittance sans exception.
8. Il est entendu que si, à quelque époque que ce soit, je, ou toute autre personne en mon nom, présente une autre réclamation ou demande, ou menace d'intenter une action contre l'un ou l'autre des bénéficiaires de la quittance à l'égard de l'une ou l'autre des réclamations visées par la quittance, lesdits bénéficiaires de la quittance peuvent invoquer la présente quittance à titre de fin de non-recevoir et de défense entière contre une telle réclamation ou action.
9. Je déclare et garantis Je déclare et garantis qu'aucune des réclamations visées par la quittance n'a été cédée à une personne ou à une société.
10. Je conviens de ne pas présenter de réclamation en ce qui concerne les réclamations visées par la quittance contre toute personne ou société, autre que l'église, qui pourrait présenter une demande de contribution ou d'indemnisation contre les bénéficiaires de la quittance ou l'un ou l'autre d'entre eux en ce qui concerne ma réclamation.
11. En outre, je m'engage et consens à indemniser les bénéficiaires de la quittance à l'égard de toute réclamation qui pourrait être intentée contre eux par toute personne, entité juridique, tout gouvernement ou organisme

gouvernemental, que ce soit par subrogation de droit ou autrement, et découlant de quelque façon que ce soit des réclamations visées par la quittance ou s'y rapportant. Le présent paragraphe englobe notamment les demandes de contribution ou d'indemnisation présentées par l'église contre les bénéficiaires de la quittance ou contre l'un d'eux dans toute action que j'ai pu intenter contre l'église en vertu du paragraphe 6, [OU « en vertu du paragraphe 5 », si le paragraphe 3 ci-dessus est supprimé du fait qu'aucune action n'a été intentée], les réclamations relatives aux services médicaux et/ou dentaires ou aux traitements qui m'ont été fournis, et les réclamations relatives à l'indemnité qui m'a été versée par tout gouvernement ou toute autorité gouvernementale au titre de l'une ou l'autre des réclamations visées par la quittance qui portent sur des voies de fait.

12. Si je présente ultérieurement une réclamation, qui n'est pas une réclamation visée par la quittance, en dommages-intérêts relativement à un préjudice ou à des blessures qui sont identiques ou semblables aux préjudice ou blessures se rapportant aux réclamations visées par la quittance, et que les bénéficiaires de la quittance ou l'un ou l'autre d'entre eux sont désignés comme partie à ladite action, le fait du présent règlement et la somme accordée en vertu de celui-ci, ainsi que les détails des dommages-intérêts ou du préjudice se rapportant aux réclamations visées par la quittance, peuvent être divulgués par les bénéficiaires de la quittance au tribunal dans le cadre de ladite réclamation ultérieure.
13. En ce qui concerne tout autre litige contre l'église découlant des réclamations visées par la quittance, ou se rapportant à celles-ci, je conviens en outre ce qui suit :
 - a) j'autorise irrévocablement l'église et j'ordonne à celle-ci de verser toute somme m'étant due, au titre des dommages-intérêts, intérêts et/ou frais, à mon avocat inscrit au dossier;

- b) j'autorise irrévocablement ledit avocat à recevoir tous ces paiements en mon nom;
- c) j'autorise irrévocablement ledit avocat et j'ordonne à celui-ci d'utiliser lesdits fonds pour indemniser pleinement le Canada, comme l'exige les présentes, avant que le solde de ces fonds me soit remis.

14. Je reconnais et déclare que je comprends bien les modalités de la présente quittance, et que j'ai signé la quittance de façon volontaire dans le but d'obtenir les avantages liés au MARC et la somme accordée. Je reconnais en outre que j'ai sollicité et obtenu des conseils juridiques au sujet des réclamations visées par la quittance et de la présente quittance.

J'ai signé la présente quittance ce _____^e jour de _____ 200_.

FAIT EN LA PRÉSENCE DE :

_____ **Témoin**

_____ **[Nom de l'auteur de la quittance]**

Adresse :

